Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 9296

Intitulé

BAC PRO: Baccalauréat professionnel prothèse dentaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie
Modalités d'élaboration de références :	
CPC n° 20	

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

331s préparation, analyse médicale, appareillage

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Définition de l'emploi

Le titulaire du baccalauréat professionnel Prothèse dentaire est un technicien qualifié qui exerce ses activités dans les secteurs de la :

- fabrication de dispositifs médicaux sur mesure de type prothèses dentaires,
- conception, fabrication, industrialisation de produits ou de services aux professionnels de la prothèse dentaire.

Ce technicien exerce son activité au sein d'une équipe dans le respect des conditions d'environnement, de santé et de sécurité au travail.

Il est capable de s'adapter à l'évolution des matières d'œuvre, des produits, des procédés et des techniques.

Ses compétences dans le champde la prothèse dentaire, lui permettent de mener à bien ses activités techniques en autonomie .

Il peut être amené à assurer des tâches de gestion administrative courante.

Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du Baccalauréat professionnel prothèse dentaire exerce son activité sous l'autorité et l'encadrement d'un chef de laboratoire, ou d'un responsable hiérarchique direct.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

laboratoires de prothèses dentaires, petites et moyennes entreprises, technicien prothésiste dentaire, prothésiste dentaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1410: Prothèses dentaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- prothèse adjointe totale maxillo-mandibulaire, orthodontie
- prothèse partielle métallique
- prothèse fixée
- conception assistée par ordinateur
- organisation et gestion de l'entreprise
- mathématiques et sciences physiques
- travaux pratiques de sciences physiques
- technologie professionnelle et dessin morphologique
- hygiène et réglementation appliquées au laboratoire
- français histoire-géographie et enseignement moral et civique
- langue vivante
- éducation artistique arts appliqués
- éducation physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétences n° 1 - Fiche	-Analyser une demande de prothèse -Préparer la fabrication de cette dernière. -Représenter par le dessin tout ou partie d'une dent ou d'une arcade
RNCP n° 9296 - Technologie professionnelle et dessin morphologique	en engrènement ou non, en respectant les informations morphologiques, anatomiques, physiologiques et pouvant utiliser ou non les ressources de CAO.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétences n° 4 - Fiche	-Elaborer une prothèse amovible partielle métallique, -Elaborer une ou des prothèses fixées de 3 éléments dont 2 céramiques finies et un wax up postérieur, de 2 éléments dans un
RNCP n° 9296 - Prothèse partielle métallique - Prothèse fixée - Conception assistée par ordinateur	secteur différent. -Elaborer une conception prothétique assistée par ordinateur.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétences n° 5 - Fiche RNCP n° 9296 - Rapport d'activités en milieu professionnel	-Analyser une demande de prothèse -Préparer la fabrication de cette dernièreReprésenter par le dessin tout ou partie d'une dent ou d'une arcade en engrènement ou non, en respectant les informations morphologiques, anatomiques, physiologiques et pouvant utiliser ou non les ressources de CAO.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétences n° 3 - Fiche RNCP n° 9296 - Prothèse	-Elaborer une prothèse amovible totale maxillo-mandibulaire polymérisée et équilibrée en statique et dynamique. -Elaborer un appareil simple d'orthodontie.
amovible totale maxillo- mandibulaire et Orthodontie	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétences n° 2 - Fiche RNCP n° 9296 - Hygiène et règlementation appliquées au laboratoire	-Améliorer les conditions d'hygiène de sécurité et d'ergonomie relatives à ses activités professionnelles, -Respecter les règlementations en vigueur, -Maintenir et améliorer ses conditions de travail.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de	-Rechercher, extraire et organiser l'information.
la fiche n° 9296 - Bloc de	-Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution.
compétence n° 6 - Fiche	-Expérimenter, simuler.
RNCP n° 9296 -	-Critiquer un résultat, argumenter.
Mathématiques	-Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
Mathematiques	-Nendre compte à une demarche, à un resultat, à rorar du à recht.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°7 de	-Rechercher, extraire et organiser l'information.
la fiche n° 9296 - Bloc de	-Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un
compétence n° 7 - Fiche	protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
RNCP n° 9296 -	-Expérimenter, simuler.
Physique/chimie	-Critiquer un résultat, argumenter.
	-Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de
	l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir
	notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°8 de	-Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de
la fiche n° 9296 - Bloc de	son activité professionnelle
compétence n° 8 - Fiche	-Découvrir et maitriser les bases de la gestion et de la
RNCP n° 9296 - Economie-	communication professionnelle
gestion	communication professionnene
gestion	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°9 de	-Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la
la fiche n° 9296 - Bloc de	démarche de résolution de problème
compétence n° 8 - Fiche	-Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes
RNCP n° 9296 - Prévention-	démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident
santé-environnement	-Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et
	économiques Proposor et justifier les masures de prévention adaptées
	-Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées
	-Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à
	une situation d'urgence.
	Los modelités diévoluption cont déspites dess les annoves de l'ambét
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
·	Compétences de niveau B1+ du CECRL
la fiche n° 9296 - Bloc de	-S'exprimer oralement en continu
compétence n° 9 - Fiche	-Interagir en langue étrangère
RNCP n° 9296 - Langue	-Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.
vivante 1	
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétence n° 10 - Fiche RNCP n° 9296 - Français	-Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer -Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire -Devenir un lecteur compétent et critique -Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétence n° 11 - Fiche RNCP n° 9296 - Histoire- Géographie et éducation civique	-Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures -Comprendre les enjeux liés au développement durable -Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation -Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétence n° 12 - Fiche RNCP n° 9296 - Arts appliqués et cultures artistiques	-Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels -Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création -Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétence n° 13 - Fiche RNCP n° 9296 - Education physique et sportive	Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues -Réaliser une performance motrice maximale -Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains -Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique -Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif -Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 9296 - Bloc de compétence n° 14 - Fiche RNCP n° 9296 - Langue vivante facultative	Compétences de niveau B1+ du CECRL - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
·	Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues
la fiche n° 9296 - Bloc de	- Réaliser une performance motrice maximale
compétence n° 15 - Fiche	- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et
RNCP n° 9296 - EPS	incertains
Facultative	- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
	- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
	- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles
	liés à l'activité.
	nes a ractivite.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°17 de	
la fiche n° 9296 - Bloc de	étranger
compétence n° 16 - Fiche	- Caractériser le contexte professionnel étranger
RNCP n° 9296 - Mobilité	- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle,
	dans un contexte professionnel étranger
	- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou
	observées, à l'étranger et en France.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
	regiennent a examen et les deminions a épieuves).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	Х	
Accessible en Polynésie Française	Х	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 8 avril 2010 (JO du 27 avril 2010) Première session d'examen : 2012 pour les titulaires du CAP et 2013 pour les autres candidats

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Eduscol

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Brevet professionnel prothésiste dentaire : dernière session en 2011

Certification précédente : Prothésiste dentaire